

LECTIO DIVINA AVEC LE PÈRE LAGRANGE

Jésus à Capharnaüm (40-41)



Lc 4. ³¹Et il descendit à Capharnaüm, ville de Galilée. Et il les enseignait le jour du sabbat.

Mc 1. ²¹Et ils se rendent à Capharnaüm. Et aussitôt, le jour du sabbat, entrant dans la synagogue, il enseignait.

Mt 4. ¹³Et ayant quitté Nazareth, il vint habiter à Capharnaüm, sur les bords de la mer, dans les régions de Zabulon et de Nephtali, ¹⁴afin que fût accompli ce qui avait été dit par le prophète Isaïe en ces termes :

¹⁵Terre de Zabulon et terre de Nephtali, sur le chemin de la mer, [pays] au delà du Jourdain, Galilée des Gentils ! ¹⁶Le peuple qui était assis dans les ténèbres a vu une grande lumière ; et sur ceux qui étaient assis dans la région et l'ombre de la mort, une lumière s'est levée ! (Suite, § 38.)

Lorsqu'on aperçoit, des sommets qui le dominant, le lac, petite cuvette d'eau bleue, encaissée entre les collines arides, sans aucune voile blanche sur ses ondes, ne reflétant aucune habitation joyeuse, mais quelquefois les neiges de l'Hermon qui surgit au nord lointain, on songe à ces lacs des Hautes-Alpes, rarement visités, presque inconnus, que Dieu n'a ménagés entre des cimes inaccessibles et aveuglantes que pour être un reflet du ciel. À mesure qu'on descend, le bassin s'agrandit, les rives s'écartent, la vie se manifeste ; des troupeaux se jettent à l'eau pour boire, des groupes d'arbres marquent la place de

Capharnaüm et de Bethsaïde, Tibériade apparaît avec son enceinte de pierres noires. C'est toujours la désolation, mais baignée dans la lumière, égayée par la fête des couleurs, transfigurée par les souvenirs.

Au temps de Jésus, la rive orientale, très escarpée, était cependant plus peuplée qu'aujourd'hui, et la petite mer était sillonnée par des barques qui transportaient d'une escale à l'autre des voyageurs affairés. La plaine de Gennésareth, fécondée par des sources abondantes et un soleil ardent, offrait le sol le plus riche à la culture. Capharnaüm, située sur la route qui conduisait de Jérusalem à Damas, et gardant les limites de la Terre sainte, attirait à la fois les Juifs et les étrangers. La plage, préservée aujourd'hui du soleil sur quelques points trop rares, était sans doute boisée sur toute sa longueur. On y trouvait toujours un peu de fraîcheur et les pêcheurs descendus de leurs barques, comme les agriculteurs désertant la charrue, se mêlaient le soir aux boutiquiers et aux oisifs des villes, jouissant de la douceur de vivre dans ces moments enchanteurs. La race était solide et forte, nullement abattue par une chaleur élevée, mais non point accablante, grâce à la brise descendant des montagnes du nord-ouest. À la différence de la Samarie, les Galiléens, reconquis par les Macchabées à la foi de leurs ancêtres, étaient des Juifs sincères, sans les raffinements de casuistique dont on était fier à Jérusalem. Ils y viendront, après la ruine de la cité sainte, dans les célèbres écoles de Tibériade. Au temps de Jésus, leur foi, non moins ardente, était plus simple. Eux aussi attendaient le règne de Dieu, et ils pouvaient espérer qu'il commencerait chez eux, puisque Isaïe avait prophétisé :

« Terre de Zabulon et terre de Nephtali, sur le chemin de la mer, pays au delà du Jourdain, Galilée des Gentils¹ ! Le peuple qui était assis dans les ténèbres a vu une grande lumière ; et sur ceux qui étaient assis dans la région et l'ombre de la mort, une lumière s'est levée² ! »

Très fiers de la lumière de la Loi, les Galiléens supportaient avec impatience le joug des Hérodes, derrière lesquels ils sentaient les Romains. Toujours prêts pour l'action, n'attendant qu'un homme, ils caressaient en pensée une meilleure espérance que celle de Judas le Galiléen, naguère déçue³.

Lc 4. ³² Et l'on était très étonné de son enseignement, parce qu'il s'exprimait avec autorité.	Mc 1. ²² Et l'on était très étonné de son enseignement, car il les enseignait comme ayant autorité, et non pas comme les Scribes.	Mt 7. ²⁸ [Et il advint lorsque Jésus eut achevé ces discours que § 76] les foules étaient très étonnées de son enseignement, ²⁹ car il enseignait comme ayant autorité, et non pas comme leurs Scribes. (Suite, § 47.)
---	--	--

Quand Jésus eut commencé d'enseigner dans la synagogue de Capharnaüm, le sens simple mais droit du peuple comprit aussitôt que sa méthode était nouvelle. On s'en étonnait, dit saint Marc, car il n'enseignait pas comme les Scribes, mais d'autorité⁴. Les Scribes, c'étaient les docteurs. Et ce terme même d'écrivains ou de copistes indique bien que toute leur autorité venait de la Loi qu'ils étaient censés bien connaître, l'ayant souvent copiée. Une mise au point est ici nécessaire.

¹ En hébreu, littéralement, « district des nations » (*gelil ha-goyim*), c'est-à-dire peuplé d'étrangers ; de *Gelil* on a fait Galilée tout court.

² Is 8, 23 ; 9, 1, cité dans Mt 4, 15 s. Le passage d'Isaïe appartient au livre d'Emmanuel, messianique par excellence.

³ Marie-Joseph LAGRANGE, *Le Messianisme chez les Juifs*, p.19.

⁴ Mc 1, 22.

Assurément les chrétiens eux aussi vénèrent l'Écriture sainte, inspirée par Dieu, et nul, pas même le Souverain Pontife, ne pourrait s'arroger le droit de la contredire. Mais pour eux l'Écriture n'est pas tout. Elle est complétée par la tradition transmise depuis les Apôtres, et dont l'autorité est la même. La règle de foi, ce n'est pas l'explication que tel ou tel docteur donne de l'Écriture, c'est la formule reconnue par l'Église comme représentant correctement la vérité révélée ou le dogme, comprenant des vérités de foi qui s'imposent à l'intelligence, des vérités morales plus spécialement destinées à régler la conduite. Mais ce domaine, si étendu qu'il soit, n'embrasse que les vérités immuables qui participent de l'éternité de Dieu. Une foule d'actes humains sont conditionnés par les circonstances du temps et du lieu : la législation qui les règle peut changer avec ces circonstances. La discipline de l'Église elle-même ne doit pas perdre de vue les développements de la société et des mœurs. L'Église catholique, dirigée par un Chef, a toute autorité pour opérer les transformations utiles dans ce domaine mouvant pour ce qui regarde les intérêts éternels, laissant les pouvoirs publics disposer selon la droite raison en ce qui concerne les intérêts du temps.

En Israël, comme c'est encore le cas dans les sociétés musulmanes⁵, la loi religieuse règle tout, même des cas que nous sommes habitués à regarder comme étrangers à sa juridiction. Et cette loi religieuse, donnée par Moïse au Sinaï, étant considérée alors comme un bloc intangible, qui n'avait jamais été retouché, et qui ne devait jamais l'être, les docteurs de la Loi, les Scribes, étaient obligés à des tours de force pour extraire du texte ce que suggérait, ce qu'exigeait la raison dans des circonstances changées. Cette gymnastique intellectuelle a fait vraiment des prodiges de souplesse ingénieuse et de perspicacité raffinée. L'à-propos des décisions les rendait acceptables et faisait oublier la fragilité d'une exégèse artificielle. Mais en principe, c'était la Loi qui commandait seule, et son auteur, Moïse, auquel Dieu l'avait révélée. Si le désaccord était trop évident entre l'interprétation et la lettre, on avait la ressource de supposer que toutes deux remontaient au Sinaï, la lettre ouvertement, l'interprétation par le canal secret d'une tradition ininterrompue : Josué, les anciens, les prophètes, les hommes de la grande synagogue. Les innovations, quand elles arrivaient à prévaloir, n'étaient donc autorisées qu'à titre de vérités traditionnelles, inconnues jusqu'à ce jour⁶.

Ce n'était pas la manière de Jésus, chargé de révéler la vérité par son autorité propre. L'Église ne prétend pas avoir ce pouvoir. Elle juge que la révélation s'est terminée au moment où le dernier apôtre a cessé de vivre. Elle garde le dépôt. Jésus composait le trésor dont il devait lui confier la charge. Il parlait au nom de Dieu, avec l'autorité qu'il avait, et qui était celle de Dieu.

Nous avons ici la cause la plus profonde de l'hostilité des docteurs contre Jésus. Il n'attaquait pas la Loi, il l'observait même exactement. Mais il prêchait une doctrine purement religieuse, placée au-dessus de toutes les contingences politiques et sociales, au-dessus des modifications de la science. Eux avaient essayé d'accommoder toute la discipline de la vie, la science elle-même à leur tradition légale. Tout cela était l'armature de la vie nationale et serait respecté tant que leur pouvoir durerait, mais si la religion seule importait, on allait se croire autorisé à disposer librement du reste. Les adeptes de cette religion nouvelle oseraient peut-être tenir pour caduc tout leur système, leur autorité comme nulle, et la Loi elle-même, abandonnée pour toute sa partie de législation humaine, risquait de perdre tout son empire. Autant dire que l'existence de la nation serait compromise et que son unité religieuse, base de son unité politique, sombrerait avec leur propre pouvoir.

⁵ Sauf en Turquie, depuis la réforme de Moustafa Kémal.

⁶ Marie-Joseph LAGRANGE, *Le Messianisme chez les Juifs*, p. 137-147.

Les braves gens de Nazareth ne prévoyaient assurément pas ces conséquences, que saint Paul tirera le premier, mais quelques docteurs durent les pressentir.

Les simples s'étonnaient seulement, avec une nuance d'admiration. Jésus était à tout le moins un prophète, puisqu'il parlait si bien et avec un accent persuasif, mais non pas à la manière des Scribes et avec plus d'autorité qu'eux.

À suivre
Guérison d'un possédé (42)

In *L'Évangile de Jésus Christ* par le P. Marie-Joseph Lagrange o.p.
avec la Synopse évangélique